

**Fourniture et pose de matériel vidéo pour les salles de spectacles  
et de cours du CNSAD-PSL à Romainville**  
**Consultation 2025-06**  
**Publication au BOAMP (Numéro de l'avis : 25-74791) et au JOUE**

**Date et heure limite de réception des offres : lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 14h**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR.....	2
ARTICLE 2 - NATURE ET OBJET DU MARCHE .....	2
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 4 - MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	3
ARTICLE 5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
ARTICLE 6- ATTRIBUTION DU MARCHE .....	6
ARTICLE 7-PROCEDURE DE RECOURS .....	7
ARTICLE 8-EGALITE DIVERSITE .....	7

## **ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **1.1 Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché**

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique – PSL (CNSAD-PSL) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

La personne responsable du marché est Madame Sandy Ouvrier, Directrice du CNSAD-PSL.

Adresse : 2 bis, rue du Conservatoire 75009 Paris

Téléphone : 01.42.46.12.91.

Site internet : [www.cnsad.psl.eu](http://www.cnsad.psl.eu)

### **1.2 Contacts auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Pour tout renseignement, les candidates et les candidats adresser leurs questions sur la Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE.

### **1.3 Obtention des documents de la consultation**

Les documents peuvent être obtenus sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

L'avis de mise en concurrence est publié au BOAMP et au JOUE.

### **1.4 Adresse d'envoi ou de dépôt des offres et candidatures**

**Site Internet (candidature dématérialisé):** sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

## **ARTICLE 2 - NATURE ET OBJET DU MARCHE**

### **2.1 Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériel vidéo au sein du site complémentaire du Conservatoire, implanté au 43 Rue de la Commune de Paris, 93230 Romainville. Dans le cas de la première commande une pose et une intégration sera prévue ainsi qu'une formation le cas échéant.

Le marché est un accord-cadre au sens de l'article 2162-1 du code de la commande publique

### **2.2 Nature de la consultation**

La présente consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

### **2.3 Etendue des prestations**

Le montant minimum de la commande est de 100 K€ HT et le montant maximum est de 300K€ HT.

Il n'est pas prévu de montant maximum, ni de minimum pour les commandes à partir de la deuxième, dans la limite des montants du marché.

Les caractéristiques des équipements fournis et des prestations d'installation figurent dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ainsi que dans ses annexes.

#### **2.4 Lieu d'exécution**

Le lieu d'exécution principal des prestations est au 43 Rue de la Commune de Paris, 93230 Romainville. Il peut être étendu à d'autres adresses à Paris ou en proche banlieue.

#### **2.5 Durée du marché**

Le marché est passé pour une première période d'1 an à compter de la date de sa notification prévue en septembre 2025. Il est renouvelable pour une même période dans la limite de deux années supplémentaires.

### **ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **3.1 Composition du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en ligne sur le profil acheteur du CNSAD-PSL, à l'adresse indiquée en page 2 du présent règlement.

Il est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) et son/ses annexe(s), le cas échéant ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses technique particulières (C.C.T.P.) et ses annexes ;
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) et le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) ;
- Le questionnaire diversité-égalité

#### **3.2 Retrait**

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu depuis le profil acheteur du CNSAD-PSL à l'adresse indiquée en page 2 du présent document, sur la page dédiée à la présente procédure.

Sur ce site, les candidats peuvent inscrire leurs coordonnées et bénéficier ainsi de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

#### **4.1 Modalités de transmission des candidatures et des offres**

Conformément à l'article R.2332-11 du code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions énoncées par le présent règlement de la consultation.

#### **4.2 Transmission des candidatures et des offres**

Les plis sont transmis électroniquement sur le site Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE à l'adresse : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les candidatures et les offres doivent être transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) avant la date et l'heure précisée ci-dessous.

La date et l'heure qui seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horaire de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (exemple : par courriel).

La date et l'heure limite de réception des plis (candidature et offres) sont les suivantes :

**AU PLUS TARD le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 14h**

**Les dossiers qui parviendraient après les délais mentionnés ci-dessus ne seront pas retenus.**

Le délai minimum de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

Toutes les questions et/ou demandes de renseignements complémentaires qui pourraient être formulées par les candidates et les candidats devront être adressées via la Plate-forme des Achats de l'Etat PLACE plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

## **ARTICLE 5- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **5.1 Conditions de participation**

Les candidats devront justifier de leurs capacités à réaliser les prestations objets du présent marché. Les garanties et capacités des candidats seront appréciées notamment au regard des références présentées, du chiffre d'affaires réalisé et des effectifs présents dans la société.

### **5.2 Présentation des candidatures**

Les candidats remettront les documents suivants au titre de leur candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'ils satisfont aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

2° Le formulaire DC1 intitulé « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. Ce document doit être signé, soit par le candidat individuel, soit par tous les membres du groupement en cas de candidature groupée. Le formulaire DC2 intitulé « Déclaration du candidat ou du membre du groupement » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. Il n'a pas besoin d'être signé) ;

3° La copie du (des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire ;

4° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5° Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

6° Une déclaration indiquant les effectifs du candidat pendant les 3 dernières années ;

7° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique.

Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance du marché ne seront pas admises.

### **5.3 Eléments relatifs à l'offre**

Le candidat proposera une offre répondant aux caractéristiques mentionnées dans le cahier des charges techniques. Cette proposition correspondra à l'offre la plus économique que le candidat puisse proposer, et à celle qui répond au mieux, selon lui, aux caractéristiques souhaitées par le Conservatoire.

Les documents remis par le candidat seront obligatoirement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, sous peine de rejet de l'offre.

Le candidat devra remettre les documents suivants au titre de l'offre :

1. L'acte d'engagement (A.E.) dûment renseigné ;
2. Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
3. Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
4. Le B.P.U. et le DQE associé ;
5. Un mémoire technique précisant :
  - Fiches techniques complètes des équipements ;
  - Bordereau de garantie du matériel ;
  - Certificats de conformité aux normes ;
  - La performance du matériel en termes d'encombrement/poids, praticité de manipulation ;
  - Les prestations prévues en termes de garantie et de SAV ;
6. Le questionnaire égalité-diversité renseigné.

*Le candidat n'est pas tenu de joindre dans son offre le CCAP et le CCTP, ou le présent règlement de la consultation (RC) signés.*

Pour chaque pièce, le candidat renseignera son nom et le nom de la pièce assorti du numéro de l'accord cadre.

Les documents doivent être remis en français dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité :

- Traitement de texte (.doc, .rtf) ;
- Tableur (.xls) ;
- Diaporama (.ppt) ;
- Format Acrobat (.pdf) ;
- Images (.jpg, .gif, .png) ;
- dossiers compressés (.zip).

### **5.4 Copie de sauvegarde**

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde du pli électronique déposé sur le profil acheteur du CNSAD-PSL.

S'il utilise cette possibilité, la copie de sauvegarde sera envoyée impérativement dans les délais requis, soit sur support physique électronique (CD-ROM, Clé USB) soit sur support papier.

Cette copie doit obligatoirement :

- comporter la mention lisible : « COPIE DE SAUVEGARDE – INTITULÉ DU MARCHE – NE PAS OUVRIR – NOM DU CANDIDAT »
- être remise sous pli scellé à l'adresse suivante : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique – PSL Secrétariat général- 2 bis rue du Conservatoire - 75 009 Paris

Les documents figurant sur ces supports doivent respecter précisément les exigences du présent Règlement et être revêtus de la signature électronique ou manuscrite pour les documents dont la signature est obligatoire.

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte par le CNSAD – PSL qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Le CNSAD-PSL ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé pour son profil acheteur.

## ARTICLE 6- ATTRIBUTION DU MARCHE

### **6.1. Analyse des offres et critères d'attribution**

Les offres non conformes aux caractéristiques figurant dans les documents du marché seront éliminées.

L'équipe du Conservatoire examine les offres reçues.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants :

- **Valeur technique de l'offre à hauteur de 60 %**
  - 40% qualité de matériel, performance environnementale
  - 20% organisation et méthodologie, notamment respect des délais, planning d'intervention
- **Prix des prestations à hauteur de 40%**
  - Les prix proposés par les candidats dans le bordereau des prix unitaires à partir DQE

Tout candidat n'ayant pas obtenu la note minimale de 30/60 concernant la valeur technique sera éliminé sans que le critère relatif à la valeur financière de l'offre ne soit examiné.

Conformément aux articles L. 2142-1 et R. 21447 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'entraîne pas de modification substantielle des offres initiales.

## **6.2 Notification du marché**

La date prévisionnelle de notification du marché est le 29 septembre 2025. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite.

## **ARTICLE 7- PROCEDURE DE RE COURS**

### **7.1. Autorité juridictionnelle compétente**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction de recours, les candidats devront s'adresser à la juridiction compétente :

Tribunal administratif de Paris  
7 rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

### **7.2. Médiation et règlement amiable**

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends et litiges relatifs aux marchés publics ;

Préfecture de la région Ile-de-France  
Préfecture de Paris  
5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15  
Tél. : 01.82.52.42.72  
Fax : 01.82.52.42.95  
Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)

## **ARTICLE 8 – EGALITE DIVERSITE**

Le CNSAD-PSL s'est vu décerné par l'AFNOR, le label « Egalité professionnelle et diversité » et souhaite mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'achats responsables, afin de favoriser la mise en œuvre de mesures garantissant l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Il est ainsi demandé aux candidats de remplir le questionnaire joint au dossier de consultation.